



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie (Bat. A)

BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

ajanvier@yonne.fff.fr / 03 58 43 00 59

BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION

PV 157 CD 12

PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE DU 27 NOVEMBRE 2019

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, SABATIER Patrick, TRINQUETTE Jean Louis.

1. Annexe 1 de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football

Le bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football approuve les modifications suivantes sur les droits financiers et amendes :

- 5.08 : ajout : joueur ayant pratiqué en catégorie inférieure sans y être autorisé.

Le bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football précise les articles 5.03 et 5.04 (Annexe 1).

2. Mixité et qualifications

Le bureau du Comité de Direction,

Considérant les décisions de la commission d'appel réglementaire en sa réunion du 4 novembre dernier,

Considérant les échanges avec les services juridiques de la FFF concernant l'article 155 des RG de la FFF,

- Décide de ne pas faire application du dernier paragraphe de l'article 2 des Règlements des Championnats et Coupes Jeunes du District de l'Yonne de Football concernant les équipes mixtes.
- Précise les compétitions et challenges auxquelles peuvent participer les joueuses féminines dans le District de l'Yonne de Football (ANNEXE 2)

3. Changement de gestionnaire paie

Le bureau du Comité de Direction, après présentation concernant l'offre de services, décide de confier l'assistance à la gestion sociale du District de l'Yonne de Football à la SA. ETC.

4. Fermeture des bureaux du District de l'Yonne de Football

Les bureaux du District de l'Yonne de Football seront fermés du vendredi 20 décembre au soir jusqu'au dimanche 5 janvier inclus.

5. Commission de Discipline

Le bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football nomme M. Benjamin GREGOIRE, instructeur suppléant auprès de la commission de discipline.

6. Amendes

Feuilles de match ou feuilles de plateau manquantes

Le bureau du Comité de Direction, en application de l'article 10.1 de l'Annuaire du District / la feuille de match, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.33) :

Feuilles de plateau et/ou de présences manquantes

- U7 rencontre du 05 octobre 2019 :
 - Vinneuf amende de 30 €
- U7 rencontre du 09 novembre 2019 :
 - Coulanges amende de 30 €
 - Varennes amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
- U9 rencontre du 05 octobre 2019 :
 - Monéteau amende de 30 €
- U9 rencontre du 12 octobre 2019
 - St Julien du Sault amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
 - St Georges amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
- U9 rencontre du 09 novembre 2019 :
 - Gurgy amende de 30 €
 - St Bris amende de 30 €
- U11 rencontre du 05 octobre 2019 :
 - Thorigny amende de 30 €
 - GJ Sens 1 amende de 30 €
- U11 rencontre du 12 octobre 2019 :
 - Stade Auxerrois amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)

Participation de joueurs non licenciés

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.08) :

Journée du 28 septembre 2019

CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Coulanges	U9	CHAMBRON	Yann	Demandée le 03/10/2019	120 €
Coulanges	U9	HAMELIN	Nohan	Demandée le 03/10/2019	120 €
Coulanges	U9	HENNOQUE	Charly	Demandée le 03/10/2019	120 €
Coulanges	U9	JONGEDIJK	Jules	Demandée le 03/10/2019	120 €
Coulanges	U9	PARIS	Ilan	Demandée le	120 €

				03/10/2019	
Champs	U9	DALLA MUTTA	Liam	Demandée le 16/09/2019 cachet médical du 01/10/2019	120 €
Champs	U9F	VABOIS BLANDIN	Kelly	Introuvable	120 €

Journée du 5 octobre 2019

CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Charbuy	U6	GUILLOUT	Aurelien	Demandée le 03/10/2019 Cachet médical du 07/10/19	120 €
GJ Sens	U6 ?	AISSANOLI	Ilyas	Introuvable	120 €
Groupement de l'Armançon	U7	BAGEGCI	Mourad	Introuvable	120 €
Bleneau Charny	U7	PERCHAT	Etan	Introuvable	120 €
Coulanges	U7 F	DUCHE	Raphaëlle	Demandée le 07/10/2019	120 €
GJ Sens	U7	CAREL	Imraan	Introuvable	120 €
Coulanges	U9	CORDET	Valentin	Demandée le 03/10/2019 cachet médical du 16/10/19	120 €
Coulanges	U9	HENNOQUE	Charly	Demandée le 03/10/2019 cachet médical du 11/10/2019	120 €
Coulanges	U10	DALPIVA	Felix	Demandée le 18/09/2019 cachet médical du 08/10/2019	120 €
Auxerre Rosoirs	U10	GILBERT FAFIYEBI	Boby	Demandée le 06/11/2019	120 €
FC Champs	?	FERRIER- LANDON	?	Introuvable	120 €

AS Serein	U11	CHENU	Lilian	Demandée le 04/11/2019	120 €
Aillant	U11	Aucun joueur inscrit sur feuille de plateau. Équipe ayant participé à la rencontre			120 €

Journée du 12 octobre 2019

CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Coulanges	U9	CORDET	Valentin	Demandée le 03/10/2019 cachet médical du 16/10/2019	120 €
St Valérien	U9	KAUFFMAN	Enzo	Demandée le 08/10/2019 cachet médical du 14/10/2019	120 €
St Valérien	U9	SALOUM	Daoud	Introuvable	120 €
St Valérien	U9	AYROM	Anio	Introuvable	120 €
ES Charbuy	U10	DASSY	Noé	Demandée le 17/11/2019	120 €
FC Sens	?	REY	?	Introuvable	120 €

Journée du 9 novembre 2019

CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Groupement de l'Armançon	U7	KOR	ZAKARYA	Introuvable	120 €
I.P. Bleneau	?	PERCHAT	Etan	Introuvable	120 €
AJA	?	MUSCARI	Enzo	Introuvable	120 €
AJA	?	KENZI	Zenaildi	Introuvable	120 €
St Bris	?	PETIT	Matheo	Introuvable	120 €
St Georges	?	RUBEN	Mathis	Introuvable	120 €
Vinneuf- Curlon	U9	BLONDELET	Ethan	Demandée le 10/11/2019	120 €
Gj Sens	?	BA	Youssef	Introuvable	120 €
Auxerre Rosoirs	U11	HENRY	Luka	Demandée le 15/11/2019	120

Absence non excusée d'équipes sur plateaux

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 6.14)

Journée du 5 octobre 2019

CLUBS	CATÉGORIE	AMENDE
Gron / Véron	U9	30 €

Journée du 9 novembre 2019

CLUBS	CATÉGORIE	AMENDE
St Martin	U7	30 €

Participation en équipe supérieure ou inférieure

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.08) :

Journée du 5 octobre 2019

CLUB	CATEGORIE	NOM	PRENOM	MOTIF	AMENDE
St Martin du Tetre	U11	HOULBERT	Joakim	Joueur évoluant en U12	120 €
St Martin du Tetre	U11	DUAUT	Kaïs	Joueur évoluant en U13	120 €
St Martin du Tetre	U11	DOS SANTOS	Rui	Joueur évoluant en U12	120 €

Journée du 12 octobre 2019

CLUB	CATEGORIE	NOM	PRENOM	MOTIF	AMENDE
St Valérien	U9	KAUFFMAN	ENZO	Joueur évoluant en U11	120 €

Journée du 9 novembre 2019

CLUB	CATEGORIE	NOM	PRENOM	MOTIF	AMENDE
St Valérien	U9	KAUFFMAN	ENZO	Joueur évoluant en U11	120 €

7. Reprises de décision du PV 138 SP 22

Courriel du club du ASF Courson les Carrières en date du 23 novembre

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende de 30 € prévue pour ce club concernant l'envoi du formulaire du Pass-Coaching.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance
Florence BRUNET